



DEPARTEMENT DE LA SARTHE (72)
MAIRIE
SAINT-GEORGES-DU-BOIS

Objet : arrêté de voirie, PINTO TRAVAUX, SARTHE, mise en place de barrières de protection de chantier du 20 avril au 30 novembre 2026 – Cours Jacques Monod

ARRETE

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-DU-BOIS,
VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code de la route et notamment les articles R 411-5, R 411-7, R 411-8 ;
VU le code de la Voirie Routière ;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – cinquième partie – signalisation routière) ;
Vu la demande de l'entreprise PINTO TRAVAUX, 4 Imp de Calvaire 72190 SARGE LES LE MANS, en vue de réaliser des travaux d'extension sur le cabinet médical 1 cours Jacques Monod à Saint-Georges-du-Bois (Sarthe),

Considérant que ces travaux vont entraîner une gêne au niveau de la circulation des piétons,

A R R E T E

Article 1 : L'entreprise PINTO TRAVAUX est autorisée à occuper le domaine public, cours Jacques Monod, à Saint-Georges-du-Bois (Sarthe), en vue d'installer des barrières de protection de chantier sur le trottoir, dans le cadre des travaux d'extension du cabinet médical.

Article 2 : Les barrières de protection de chantier d'une hauteur de 2 mètres, empièteront le trottoir sur une largeur maximum d'1 mètre.

Article 3 : Le cheminement piétonnier restera accessible.

Article 3 : La présente autorisation est accordée du 20 avril au 30 novembre 2026.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. L'entreprise PINTO TRAVAUX a la charge de la signalisation de son chantier. Elle est responsable des accidents qui pourraient survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 5 : Le Maire, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Coulans-sur-Gée et l'entreprise chargée des travaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Georges-du-Bois, le 20 avril 2026.

Certifié exécutoire, les formalités de notification et de publication ayant été effectuées.
Pour le maire, Jacky REMARS, adjoint



1 place de la Mairie
72700 SAINT-GEORGES-DU-BOIS
02.43.47.18.87
accueil@mairie-sgdb.fr